

	DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 37 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARRIGUES SAINTE EULALIE
	Séance du 24 juin 2026 à 19 heures 00
Date de Convocation : 17/06/2026	L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de, Marie-Camille DUGAS, Maire.
Date d'Affichage : 17/06/2026	
Nombre de membres en exercice : 15	PRÉSENTS : Marie-Camille DUGAS, Emma ROUVEYROLLES, Bruno GALIZZI, Elisabeth KLOTZ, Patrick BANCILLON, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Didier KIELPINSKI, Émilie ROQUEL, Anne LE VOYER, Gérard BANCILLON, Hugo BORRELLI, Nicolas BROCHE et Amandine BIANCO MONTEIL
Présents : 13	
Absent(s) : 2	ABSENTS : Alexandre BRUSQUES, Frédéric PELADAN.
Absent(s) représenté(s) : 0	PROCURATION :
Secrétaire de séance	Emma ROUVEYROLLES.
Objet de la Délibération :	SUBVENTION OCTROYEE À L'ASSOCIATION TERTULIA PRODUCTION POUR LE FESTIVAL DU CINEMA BELGE
Madame la Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention formulée par une association. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide : ➤ D'allouer à l'association mentionnée ci-dessous une subvention d'un montant de 700 euros pour 2026 ○ Association Tertulia Production pour la réalisation du festival du cinéma belge.	
Acte rendu exécutoire après publication le 2/07/2026 et dépôt en Préfecture le 2/07/2026	Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour, mois et an susdits. La Maire, Marie-Camille DUGAS La secrétaire de séance, Emma ROUVEYROLLES 